

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le 07/07/2021 SLO
ID : 059-265904565-20210701-801072021-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°5
Médecin vacataire pour le
lieu multi accueil « 1,2,3 à
petits pas »

L'An Deux Mille Vingt et Un.

Le 1^{er} juillet 2021 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants : 14 dont 4 procurations 3 absents

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – LASSON Jean-Marie – VANANDREWELT Rémy.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna – GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale – INTURISSI Virginie – FROMONT Fabienne – VANANDREWELT Thérèse – BROUTIN Françoise -

Procurations : Madame ALFANO Marie-Joëlle à Mr PIERRACHE Joël – Mme CORREAU Marie-Thérèse à Mme BROUTIN Françoise – Mr OUAZZI Omar à Mme MAZAGRAN Rosanna – Mr PACIOCCO Gilles à Mr LASSON Jean- Marie.

Absente excusée : Mme MARCZEWSKI Christiane.

Absents : Monsieur BELHADRI Youssef – Monsieur STALLONE Estienne.

Secrétaire de séance : Madame FROMONT Fabienne.

Monsieur le Président expose à l'assemblée dans le cadre des missions du lieu multi accueil « 1,2,3 à petits pas » de la commune de Pecquencourt, il convient de recruter par voie de vacation un docteur en médecine qui aura pour fonction de garantir les conditions d'accueil tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'éveil et du bien-être des enfants, en complémentarité de l'équipe de la structure. En effet, le fonctionnement des structures d'accueil petite enfance rend obligatoire le recours à ce type d'expertise.

Le rôle du médecin est multiple, il s'engage à :

- veiller à l'application, dans l'établissement, des mesures préventives et d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé,
- définir les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur de l'établissement et organiser les conditions du recours aux services d'aide médicale d'urgence.
- assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel et, le cas échéant, auprès des parents participant à l'accueil.
- vérifier, en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant et l'équipe de l'établissement, que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement, et plus particulièrement, veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap, d'une affection chronique, ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et le cas échéant met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.
- établir, le cas échéant le certificat médical autorisant l'admission de l'enfant.

Le contrat de vacation proposé au Docteur en Médecine Salvatore CARDINALE, prendra effet à compter du 05 juillet pour une durée de 3 ans renouvelable.

« Le centre social F. Dolto s'engage à indemniser les interventions réalisées par le docteur Cardinal selon les tarifs et modalités suivants :

Tarif horaire : 100€

Sur facturation selon le temps d'intervention effectif

Plafonné à 2h d'intervention mensuelle

Payable à réception de la facture.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat de vacation.

La Commission Administrative,
Après délibération,
A l'UNANIMITE des voix

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

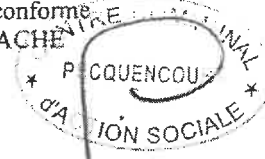
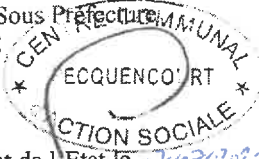
Affiché le 07/07/2021 5 2 0

ID : 059-265904565-20210701-801072021-DE

**AUTORISE : Monsieur le Président à signer le contrat de vacation comme mentionné ci-dessus.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.**

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le 07/07/2021

Transmise au Représentant de l'Etat le 07/07/2021

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.